



## **PROTECTIONS SOLAIRES, LE PARI DE L'AVENIR**

*Des solutions vertueuses pour adapter les bâtiments  
au changement climatique*

# UN CONTEXTE BRÛLANT

Les bâtiments sont très largement inadaptés aux risques liés à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des pics de chaleur. Si les bâtiments neufs intègrent bien cette problématique grâce à une réglementation spécifique (RE2020), ce n'est pas le cas des bâtiments existants qui représenteront encore **80% du parc en 2050**.

En France, l'enjeu sanitaire est énorme : **21 millions de logements** seront exposés à **au moins 20 jours de vagues de chaleur** dès 2030, contre **9,4 millions actuellement**. **80% de la population** vit dans un territoire qui sera exposé, sur les trente prochaines années, à **entre 16 et 29 journées anormalement chaudes** lors des mois de juin, juillet et août. Les risques sanitaires, notamment pour les publics fragiles, sont majeurs.

Le maintien à un niveau **acceptable** de la température des bâtiments lors de ces pics de chaleur devient donc **un vrai enjeu de santé publique**.

## QUI SOMMES-NOUS ?

Affilié à la Fédération Française du Bâtiment, le **Groupeement Actibaie** est le groupement professionnel qui réunit l'ensemble des métiers des portes, portails, volets et stores. Il regroupe à la fois les fabricants industriels, les assembleurs et les entrepreneurs installateurs au sein de quatre groupes métiers : portes automatiques piétonnes, portes et portails, volets et stores.

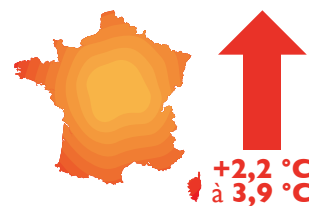
### LE GROUPEMENT ACTIBAIE COMPREND



Le marché global de la fermeture et de la protection solaire s'élève environ à **3,4 milliards** d'euros de chiffre d'affaires. Le syndicat représente donc **80%** des produits industriels mis sur le marché dans le secteur.

## NOTRE VISION

Selon les estimations de Météo-France, les températures moyennes en France pourraient grimper de **+2,2 °C à 3,9 °C** d'ici **2100**. Cela induira nécessairement des canicules plus fréquentes, plus sévères et plus longues.



Face à l'urgence à adapter les bâtiments au changement climatique, les protections solaires sont des solutions **vertueuses**, simples et **efficaces**.

Communément appelés volets, stores ou encore fermetures, les produits d'occultation de la baie sont des solutions qui ont toutes **une fonction de maîtrise du rayonnement solaire et des phénomènes d'inconfort associés, qu'ils soient thermique (surchauffe) ou visuel (éblouissement)**. Ces produits permettent également une isolation thermique supplémentaire de la paroi vitrée.

## I • AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Les protections solaires représentent une solution vertueuse face à l'utilisation des moyens de climatisation active, qui augmentent la consommation d'énergie du bâtiment, induisent un réchauffement de l'air extérieur, produisent des gaz à effet de serre et impactent le pouvoir d'achat des particuliers.

« On estime à 3,6 milliards le nombre de climatiseurs utilisés dans le monde aujourd'hui, et ce nombre augmente d'environ 10 appareils par seconde. Cette croissance devrait augmenter les émissions de gaz à effet de serre de façon spectaculaire. Les climatiseurs sont un double fardeau. Ils consomment beaucoup d'énergie pour fonctionner et la production de cette énergie contribue à augmenter les émissions du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, créant ainsi un cercle vicieux de réchauffement. À ce rythme, les émissions indirectes provenant de la climatisation et de la réfrigération devraient augmenter de 90 % au-dessus des niveaux de 2017 d'ici 2050. »

rapport de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE-ONU)

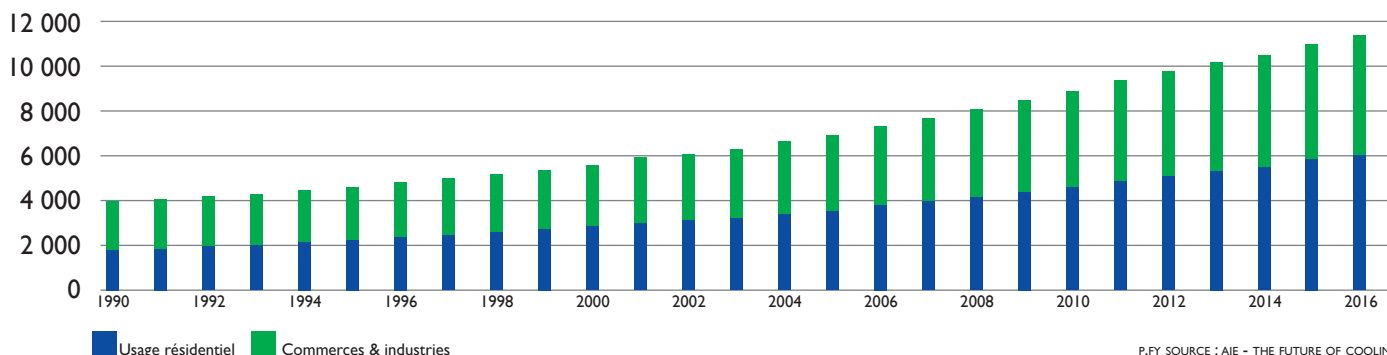
« La climatisation est aujourd'hui responsable de près de 5% des émissions d'équivalent CO<sub>2</sub> du secteur du bâtiment. Il apparaît donc essentiel de prendre en compte ses impacts sur les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Il est important de limiter le recours à la climatisation avec un ensemble de solutions et de bons gestes pour rafraîchir les villes, mieux concevoir les habitations et ne pas faire entrer la chaleur dans son logement. »

ADEME – Étude « La Climatisation : vers une utilisation raisonnée pour limiter l'impact sur l'environnement » - Juin 2021

### Trois fois plus de climatiseurs en un quart de siècle

Parc d'appareils d'air conditionné installés dans le monde

(capacité totale de refroidissement, en gigawatts)



## 2 • SOUTENIR ET FAVORISER L'ÉCONOMIE LOCALE

La quasi-totalité des protections solaires présentes sur le marché français sont fabriquées en France ou dans l'Union européenne. Il s'agit d'une industrie qui ne nécessite pas de lointaines délocalisations et est un moteur de l'économie locale. Un choix assumé et revendiqué par la plupart des acteurs de la filière. Il s'agit d'une industrie qui recrute et dont l'activité contribue à créer des emplois dans tout le pays.

En effet, ces entreprises irriguent un réseau dense de professionnels installateurs qui sont souvent des TPE/PME du bâtiment. Ces petites et moyennes entreprises contribuent à créer de nombreux emplois au niveau local.



### 3 • AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE DES BÂTIMENTS

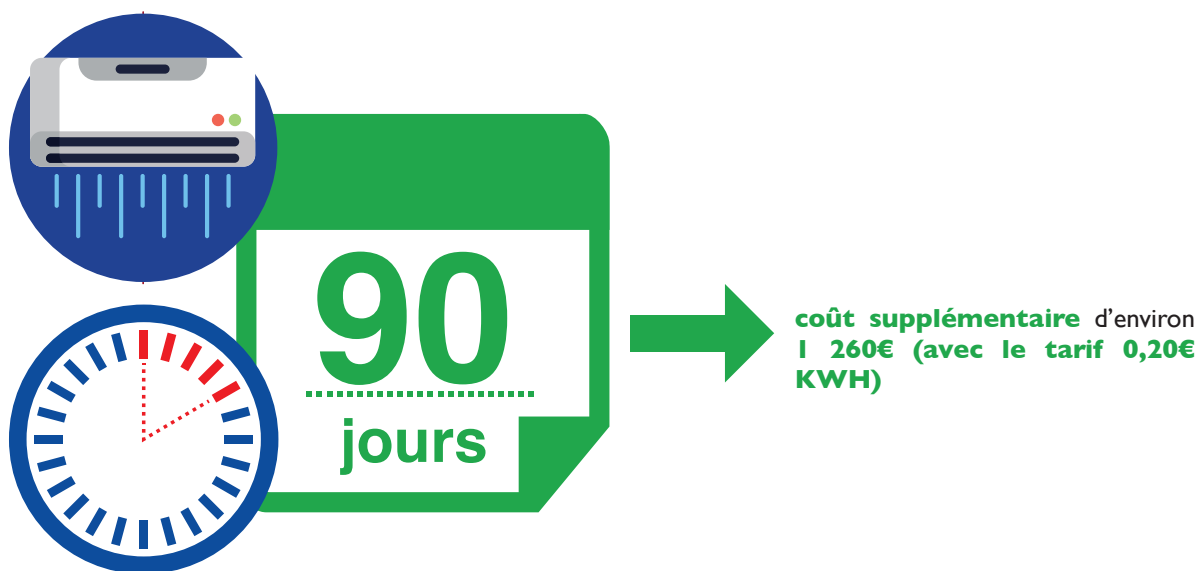
Les dernières simulations réalisées démontrent que **l'utilisation des protections solaires, dites « solutions passives », est l'une des meilleures solutions pour améliorer le confort d'été**, sans avoir d'impact sur la consommation d'énergie d'un bâtiment et donc ses rejets de gaz à effet de serre.

Selon le type de protection solaire utilisé, il est possible de limiter la hausse de la température intérieure de **2°C à 5°C**.



### 4 • RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

L'utilisation des protections solaires avec un système d'automatisation intelligent permet de **réaliser des économies d'énergie liées à la consommation de la climatisation**. En abaissant la température intérieure, les protections solaires retardent le moment du recours à la climatisation, en période de forte chaleur.



Utilisation de la climatisation  
à hauteur de 5h/jour pendant 90 jours

Si l'objectif est de maîtriser davantage la consommation d'électricité des bâtiments sans pénaliser le consommateur final, **la climatisation ne doit en aucun cas être considérée comme une solution par défaut**.

La climatisation des bâtiments est passé de **6% à 10%** de la consommation électrique totale des Etats-Unis en **seulement quatre ans**, entre 2019 et 2022. Elle était à 231 Twh en 2019 et elle a atteint 409 Twh en 2022 selon l'EIA, soit **la production annuelle de 53 réacteurs nucléaires**. En France, la consommation associée au refroidissement des bâtiments s'élève déjà à environ 28,4 TWh – soit **la production annuelle de 4 centrales nucléaires**.

# NOS PROPOSITIONS

La mise en place de **solutions permettant d'éviter la surchauffe des bâtiments est très mal reconnue dans les dispositifs d'aides à la rénovation** (MaPrimeRenov, CEE, EcoPTZ) et **dans les postes de travaux à étudier pour une rénovation énergétique performante et globale.**

**Des mesures simples permettraient d'accompagner efficacement l'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique.**

## I • ACCOMPAGNER LA MASSIFICATION DES SOLUTIONS PERFORMANTES D'ADAPTATION DES LOGEMENTS

Actuellement, les dispositifs de confort d'été passifs tels que les protections solaires ou les ventilateurs de plafond peuvent bénéficier d'un financement dans le cadre de MaPrimeRenov' parcouru accompagné. Ce programme est spécifiquement conçu pour encourager les rénovations globales, entraînant une amélioration d'au moins deux classes du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Toutefois, il est important de noter que ce processus peut être à la fois long et coûteux.

Afin de rendre ces solutions plus accessibles, il est nécessaire d'envisager la possibilité d'installer des protections solaires de manière isolée, sans que cela soit nécessairement lié à une rénovation globale. Cette approche permettrait de répondre aux besoins de confort d'été de manière **plus flexible et adaptée aux contraintes budgétaires des ménages.**

L'installation des protections solaires est la première recommandation faite par France Renov' pour traiter le problème de surchauffe dans les logements. Le problème peut donc être traité immédiatement sans passer par une rénovation globale !  
<https://france-renov.gouv.fr/fr/ameliorer-confort-logement/chaud>

## 2 • RÉDUIRE LE TAUX DE TVA À 5,5% POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES PROTECTIONS SOLAIRES

La TVA à taux réduit à 5,5 % s'applique aux travaux de rénovation énergétique, qu'il s'agisse de dépenses en faveur d'économie d'énergie, d'isolation thermique ou d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.

Logiquement, l'intégration des volets et stores dans MaPrimeRenov doit automatiquement conduire à l'application de la TVA à 5.5% pour les produits éligibles.

En outre, cette mesure entraînerait une diminution des prix de ces produits pour les consommateurs finaux, les rendant ainsi plus attractifs et plus accessibles aux ménages à revenu modeste. Une augmentation de la demande dynamiserait l'ensemble du secteur.

### 3 • FACILITER LE FINANCEMENT DU RESTE À CHARGE

L'éco-PTZ et le prêt avance rénovation sont des dispositifs conçus pour rendre la rénovation énergétique accessible à un large éventail de ménages, y compris ceux à revenu modeste. Cependant, actuellement, ces programmes ne couvrent pas les opérations visant à améliorer le confort thermique estival, telles que l'installation de volets et de stores.

La rénovation énergétique demeure souvent hors de portée pour de nombreux particuliers en raison du coût élevé restant à leur charge. En intégrant les volets et les stores dans ces programmes de financement, on faciliterait l'accès à ces équipements pour tous, contribuant ainsi à atténuer les inégalités en matière d'efficacité énergétique.

Selon un sondage réalisé par l'IFOP pour le Groupement Actibaie, 37% des Français ne peuvent pas entreprendre de travaux pour adapter leur logement au réchauffement climatique en raison de contraintes budgétaires

### 4 • DÉVERROUILLER LE DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le déploiement de solutions passives en rénovation est essentiel pour prévenir une augmentation massive de l'utilisation de la climatisation d'ici 2050. Idéalement, l'installation de ces solutions dans un logement permettrait d'éviter le recours à la climatisation. Dans les cas où la climatisation est déjà présente, les solutions passives retardent son utilisation et réduisent ainsi la consommation énergétique.

L'automatisation des protections solaires et des ouvertures, qui souvent dispense de l'installation d'un système de climatisation énergivore, contribue à atteindre les objectifs gouvernementaux de réduction de la consommation énergétique.

Cependant, le cadre actuel du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ne reconnaît pas la valeur de l'économie d'énergie réalisée en évitant l'installation d'un climatiseur dans un logement, même si cette installation pourrait se produire à l'avenir. En effet, la référence énergétique actuelle, selon l'Article R221-16 du Code de l'Énergie, ne permet pas de considérer les économies potentielles générées par l'adoption de solutions énergétiquement plus efficaces, empêchant ainsi l'installation d'une solution plus énergivore répondant au même besoin.

Pour remédier à cette lacune, il est proposé de créer un nouveau scénario de référence permettant de calculer les économies d'énergie réalisées grâce aux solutions passives. Dans ce scénario, le bâtiment serait équipé d'un système de climatisation fictive dont les performances correspondent à celles des solutions existantes sur le marché.

CONTACTS

**Hervé LAMY**  
*Délégué Général*

**lamyh@groupepmetallerie.fr**  
**01 40 55 13 02**

**Vladimir LUZHBIN-ASSEEV**  
*Responsable Technique*

**luzhbinv@groupepmetallerie.fr**  
**01 40 55 13 84**

**groupepment-actibaie.org**

